

Réf: Dossier 388070

Avis de constitution

SOCIETE « FISH FARMER »

Siège Abidjan cocody Angré-BESSIKOI, Lot 4413, Ilot
394

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 06/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FISH FARMER »

Objet : L'étude de la réalisation de tout projet et matériels concernant la pisciculture en Afrique. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan cocody Angré-BESSIKOI, Lot 4413, Ilot 394

Dirigeant(s) Mme KRA GNISSAMBLA BLANDINE EPOUSE MAY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01604 du 26/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°19416/GTCA/RC/2025 du 26/03/2025

